Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260605-202606001SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
2026-06-001

Objet de la délibération
ELECTIONS SENATORIALES 2026 ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	14

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 10/06/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 5 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, MM : ADRUBAL Valéry, BOUGET Didier, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusés : GLET Aurore donne pouvoir à SARRAZIN Jacques.
GOILIVET Lucile donne pouvoir à PAVOINE Alain.
LE BRET Alix donne pouvoir à CHEVALIER Gwénaëlle.
ROUXEL Isabelle donne pouvoir à PINON Nicolas.
THIN Kavinn donne pouvoir ADRUBAL Valéry.

Absente : EKSI Selin excusée.

A été nommé secrétaire : PINON Nicolas.

Objet de la délibération :
ELECTIONS SENATORIALES 2026
ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

A - Composition du bureau électoral
Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : **M. PAVOINE Alain, M. BOUGET Didier, M. SARRAZIN Jacques et M. DROUILLER Mickael**. La présidence du bureau est assurée par le maire.

B - Les listes déposées et enregistrées :
Liste de BRAULT Marie-Claire

Mme le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Le maire indique que doivent être élus **3** délégués et **3** suppléants.

C - Élection des délégués titulaires et suppléants
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Liste de BRAULT Marie-Claire a obtenu 14 voix.

Mme le Maire proclame les résultats définitifs, les 6 sièges sont attribués à la liste de BRAULT Marie-Claire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/06/2026
Mme Le Maire, Marie-Claire BRAULT